



Le Centre de services scolaire des Phares recherche des personnes désirant occuper des postes de direction ou de direction adjointe d'établissement afin de constituer une banque de relève pour combler d'éventuels besoins, réguliers et temporaires, dans l'ensemble de ses établissements scolaires.

Vous bénéficierez d'un programme d'insertion professionnelle comprenant du mentorat, des formations et des ateliers pour vous permettre de bien vous préparer à votre nouveau rôle au sein de notre organisation en tant que direction ou direction adjointe.

PROFIL DE COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Se démarquer par son leadership pédagogique, collaboratif, transformationnel et relationnel ;
- Avoir une bonne connaissance de soi ;
- Être orienté vers l'efficacité, avoir une bonne capacité à prioriser, planifier et organiser, en s'appuyant sur des données probantes, dans le but d'atteindre les cibles fixées ;
- Faire preuve d'agilité : poser des actions et prendre des décisions cohérentes ;
- Démontrer de la curiosité et de l'ouverture tout en adoptant une posture d'apprenant ;
- Agir avec courage et être imputable ;
- Adopter une vision systémique.

RESPONSABILITÉS DU POSTE

- Évaluer les besoins de l'école et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques, des règlements du centre de services scolaire et du conseil d'établissement ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action et du projet éducatif de l'établissement visant l'atteinte des cibles du *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)* ;
- Assister la direction auprès du conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, participer aux séances et appliquer les décisions de ce dernier ;
- Favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école et les autres intervenants de même que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire ;
- Contribuer à la résolution de problèmes opérationnels et stimuler les équipes à générer des innovations à valeur ajoutée ;
- Coordonner, superviser ou collaborer à la réalisation d'activités, de programmes ou de services dans différents secteurs d'activité de l'école tels que les ressources humaines, matérielles ou financières, les technologies de l'information et de la communication ;
- Exercer, à la demande de la direction générale ou de la direction d'établissement, des fonctions autres que celles de direction ou de direction adjointe d'établissement scolaire.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Détenir un baccalauréat en sciences de l'éducation ou un grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié, sanctionnant un programme d'études d'une durée minimale de 3 ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1er cycle, dans un centre de services scolaire ;
- Détenir un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans un centre de service scolaire comme enseignant ou professionnel non enseignant ;
- Être prêt(e) à vous engager dans un programme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de l'éducation et à le compléter dans les cinq années suivant une nomination régulière comme direction ou direction adjointe d'établissement.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le traitement et les conditions de travail sont déterminés par le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires et la Politique de gestion applicable au personnel-cadre et de gérance.

Le Centre de services scolaire se réserve le droit de considérer des candidates et des candidats qui ne répondent pas à toutes les qualifications minimales requises.

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité en emploi et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. Le personnel du Centre de services scolaire est également soumis à la *Loi sur la laïcité de l'État*.

